

# SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Département des Vosges  
Arrondissement d'EPINAL

## SEANCE du 8 Octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 8 octobre :

Les membres du Conseil Syndical Mixte pour une Ecole de Musique se sont réunis dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte à CORNIMONT, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Michel GRANDJEAN.

**Présents** : Mesdames Annette MARCHAL, Marie-Ange LEMIGNON, Odile MARCHAL, Myriam FEBVAY et Messieurs Michel GRANDJEAN, Stanislas HUMBERT, Yannick PEDUZZI, Michel LAURENT et Jean-Luc DESJEUNES.

**Procurations** : Cécile DAVAL à Etienne COLIN

**Excusés** : Mesdames Nathalie COURROY et Brigitte VANSON et Monsieur Arnaud THOUVENIN.

**Absents** : Mesdames Carole PETITDEMANGE, Martine PERRIN, Brigitte VALDENNAIRE, Messieurs Jérôme MATHIEU et Guérin PHILIPPE.

**Invité** : Monsieur Thierry COLLAS (Directeur de l'E.I.M.D.V)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h08.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Yannick PEDUZZI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Madame Gilberte MOUGIN, adjoint administratif, a été choisie comme secrétaire adjointe.

### **1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu **est approuvé à l'unanimité**.

### **2 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour : prendre une délibération pour l'action 'orchestre à l'Ecole' et recevoir le soutien de CCHMo

**A l'unanimité**, les membres du Conseil Syndical, **approuvent** cette modification.

### **3 - CONVENTION CCHMo/EIMDV 'ORCHESTRE A L'ECOLE'**

Lors du conseil du 1<sup>er</sup> septembre dernier, un point relatif à la signature d'une convention sur le projet 'classe d'orchestre à l'école' a été évoqué.

Dans sa séance du 9 juin dernier, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE MOSELOTTE a délibéré sur la conclusion de ladite convention en contrepartie d'une contribution de celle-ci d'un montant de 1500 €

Pour rappel, cette 'action classe d'orchestre' concerne, pour l'année scolaire 2009/2010, les communes de SAULXURES et CORNIMONT. Cette action bénéficie d'un soutien financier spécial de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE MOSELOTTE à hauteur de 1500,00 €(mille cinq cent euros) et d'un soutien probable du CONSEIL GENERAL.

**Après délibération** les membres du Conseil Syndical,

**A l'unanimité,**

**Autorisent** le Président à signer cette convention

### **4 - MODIFICATION DU POSTE DE PROFESSEUR DE CLARINETTE**

Par délibération du 12 juin 2008, le Conseil Syndical avait créé un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline CLARINETTE, à 8h00/semaine.

Or, le professeur recruté pour ce poste, est actuellement nommé Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, stagiaire dans une autre collectivité. Afin de respecter la législation, nous sommes dans l'obligation de le nommer au même statut.

Il convient donc de transformer ce poste en qualité d'**Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique**, discipline CLARINETTE, à 8h00/semaine.

**Après délibération** les membres du Conseil Syndical,

**A l'unanimité,**

**Autorisent** le Président à transformer ce poste d'Assistant d'enseignement Artistique en poste d'Assistant Spécialisé d'enseignement Artistique

### **5- POINT SUR LA RENTREE 2009/2010**

Un dossier est remis à tous les membres présents. Ce dossier fait le point sur les tendances de la rentrée musicale et théâtrale 2009/2010. Les effectifs globaux sont en hausse.

Les communes de SAINT-AME, RAMONCHAMP, FERDRUPT, LA BRESSE, THIEFOSSE voient leurs effectifs augmenter. SAULXURES est stable, tandis que les communes de CORNIMONT et VENTRON voient leurs effectifs baisser.

La classe de contrebasse est installée (3 élèves, un 4<sup>ème</sup> en cours de traitement) de même que le département théâtre (13 élèves et 1 en cours de traitement).

Les diverses interventions permettent d'aborder les thèmes suivants :

- Importance de revoir le processus d'intégration des élèves de l'Ecole de Musique au sein de la Ramoncenaïse Musicale. C'est à l'Ecole de Musique de gérer l'intégration des élèves en partenariat avec la Ramoncenaïse, ceci afin d'éviter des échecs pour des raisons d'entrées prématurées et non motivées.

- Importance de définir une orientation claire sur le secteur de FERDRUPT, le projet d'installer un département d'instruments naturels permettrait de concrétiser la présence de l'Ecole de Musique dans cette commune.
- Une implantation à SAINT-AME qui se poursuit dans d'excellentes conditions avec sans doute la première entrée d'une élève de l'Ecole de Musique au sein de l'harmonie.

## **6 – RECAPITULATIF DES POSTES OCCUPES PAR LES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE POUR UNE ECOLE DE MUSIQUE**

Ce point figure dans le dossier remis à chaque élu.

## **7 – BILAN D'ACTIVITES DE LA SAISON 2008/2009**

Un exemplaire du bilan d'activités est remis à chaque commune adhérente présente.

Le Président informe les conseillers syndicaux qu'une visite sera rendue à chaque collectivité afin de les consulter en amont sur les orientations 2009/2010.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique est saisi de la demande de Camille JEANGORGES, professeur de théâtre, dans notre structure, d'intégrer la classe de contrebasse dans le cadre de sa formation d'artiste. Le Président précise qu'une place est disponible dans cette classe. Les conseillers syndicaux acceptent, à titre exceptionnel, que Camille JEANGORGES s'inscrive dans la classe de contrebasse, dans le cadre de sa formation.

Jusqu'alors, quatre écoles de musique du département DES VOSGES sont dans la capacité de produire un projet d'établissement, notre école est dans ce cas.

Une cérémonie d'inauguration des classes de contrebasse et de théâtre est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Le Président du Syndicat Mixte  
pour une Ecole de Musique  
Michel GRANDJEAN